

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

Paris, le 19 avril 2019

COMMUNIQUE FINANCIER

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'Assemblée générale de Christian Dior, réunie le jeudi 18 avril 2019, a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le paiement d'un dividende brut en numéraire de 6,00 euros par action.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 2 euros par action le jeudi 6 décembre 2018, le solde s'élève à 4 euros.

Il sera mis en paiement le lundi 29 avril 2019. Le dernier jour de négociation dividende attaché est le mercredi 24 avril 2019.

Ce communiqué est disponible sur le site web www.dior-finance.com.